

DEPISTER, EVALUER ET PRENDRE EN CHARGE LA DOULEUR

CONTEXTE

Depuis les premières circulaires à la fin des années 90, la loi du 4 mars 2002, élargie le 22 avril 2005 (loi Léonetti), puis le 2 avril 2016 par Article L1110-5 du code de la santé publique, affirme que « Toute personne a [...] le droit de recevoir les traitements et les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques [...] qui garantissent [...] le meilleur apaisement possible de la souffrance au regard des connaissances médicales avérées... [...] ». Toute personne a le droit d'avoir une fin de vie digne et accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance. Les professionnels de santé mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour que ce droit soit respecté. ». Ce droit de ne pas souffrir concerne tous « les établissements de santé, publics ou privés, et les établissements médico-sociaux ».

OBJECTIFS

- Identifier l'évolution de la prise en charge de la douleur
- Situer le rôle des soignants dans le contexte réglementaire actuel
- Identifier les différentes dimensions de la douleur et son expression
- Identifier les différents contextes de l'évaluation de la douleur
- Connaître les traitements antalgiques, leur maniement, l'évaluation de leur efficacité
- Analyser et adapter la démarche clinique infirmière face à la douleur
- Savoir utiliser les différentes échelles d'évaluation
- Limiter la douleur induite par les soins
- Mettre en pratique les acquis de la formation dans son service
- Optimiser le confort du patient et découvrir des techniques antalgiques non médicamenteuses complémentaires
- Assurer la fidélité de l'évaluation et sa traçabilité
- Mettre en œuvre des améliorations sur le terrain

PROGRAMME

- L'évolution de la perception de la douleur
- Le cadre réglementaire et les supports de référence
- Le rôle des soignants dans le contexte réglementaire
- Le partage des rôles dans l'équipe
- Les différentes dimensions de la douleur
- Les types de douleur et les mécanismes associés
- Le contexte de l'évaluation chez les personnes douloureuses
- Les traitements antalgiques médicamenteux
- Le prendre soin de la personne soignée
- L'entretien d'évaluation
- Les différentes échelles d'évaluation utilisables
- Les soins et les actes douloureux : prévention de la douleur induite
- Améliorations à engager dans sa pratique
- Le soulagement des symptômes les plus fréquents
- Approche soignante non médicamenteuse
- Organisation de la mise en œuvre des améliorations sur le terrain, notamment dans sa pratique professionnelle
- L'évaluation, la transcription et l'exploitation des informations dans le dossier du résident
- Les rôles et missions des infirmier(e)s référent(e)s douleur

PUBLIC

Professionnels soignants et non soignants des ESMS (EHPAD, FAM, MAS, SSIAD, EEAP, IEM) en charge de l'accompagnement des personnes (Auxiliaire de vie, ASH, AS, infirmier, AES, ME, éducateur,...).

CALENDRIER & MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

4 jours / Démarrages prévus de mai à décembre 2021 :

1^{er} semestre : Clermont-Ferrand, Valence, Privas, Chambéry et Grenoble

2^{ème} semestre : Bourg en Bresse, Moulins, Aurillac, Saint-Etienne, Le Puy en Velay et Annecy

L'ensemble de la programmation et l'enregistrement des préinscriptions sont accessibles via le lien suivant : <https://forms.gle/MHWdMNCagWcn6kNH7>

CONTACT

PRACTIS – Mme Catherine Decroix
catherine.decroix@practis-formation.fr

03 44 66 98 02

EN PARTENARIAT AVEC

